

**RU
TERRE
DE SAVOIE MI
LLY**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2021



www.rumilly-terredesavoie.fr

Edito

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a gagné au fur et à mesure des évolutions de compétences une place importante dans le quotidien des habitants de notre territoire. Ce territoire est aujourd'hui l'échelle la plus pertinente pour réaliser ensemble certains projets et établir des services pour nos administrés.

Avant d'être un établissement public de coopération intercommunale, je veux voir en notre communauté de communes un espace de travail en commun, un lieu d'expression des communes qui la forment.

Christian HEISON,
Président de la
Communauté
de Communes Rumilly
Terre de Savoie

C'est pour expliciter ce fonctionnement que nous avons décidé par délibération du 28 septembre 2020, d'élaborer ce pacte de gouvernance. Il a vocation à poser les modes de fonctionnement et à s'engager sur la place de chacune et de chacun dans le processus de coopération au sein de notre communauté de communes et au-delà dans la relation qui nous lie avec nos nombreux partenaires.

Ce pacte détaille aussi les nombreuses interactions avec ces partenaires extérieurs. Il permettra à chacun d'identifier dans un document unique les interlocuteurs idoines pour faciliter les échanges entre tous.

Enfin ce pacte s'ouvre sur le socle commun qui est le nôtre : un territoire, un esprit communautaire, des compétences.



Sommaire

01	UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ENTRE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE VIE	P.03 > 03
02	DES COLLECTIVITÉS UNIES AU SERVICE D'UN TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS	P. 04 > 05
03	UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE	P. 06 > 07
04	UN POUVOIR DE DÉCISION OUVERT A LA CO-CONSTRUCTION	P. 08 > 20
05	DES PROJETS PRIORITAIRES PARTAGÉS	P. 21 > 29
06	L'INTERCOMMUNALITÉ AU COEUR D'UN TISSU PARTENARIAL	P. 30 > 43

01

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ENTRE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE VIE

32 095
HABITANTS

SUPERFICIE
170,81
KM²

17
COMMUNES
RUMILLY:
VILLE CENTRE
15 741
HABITANTS

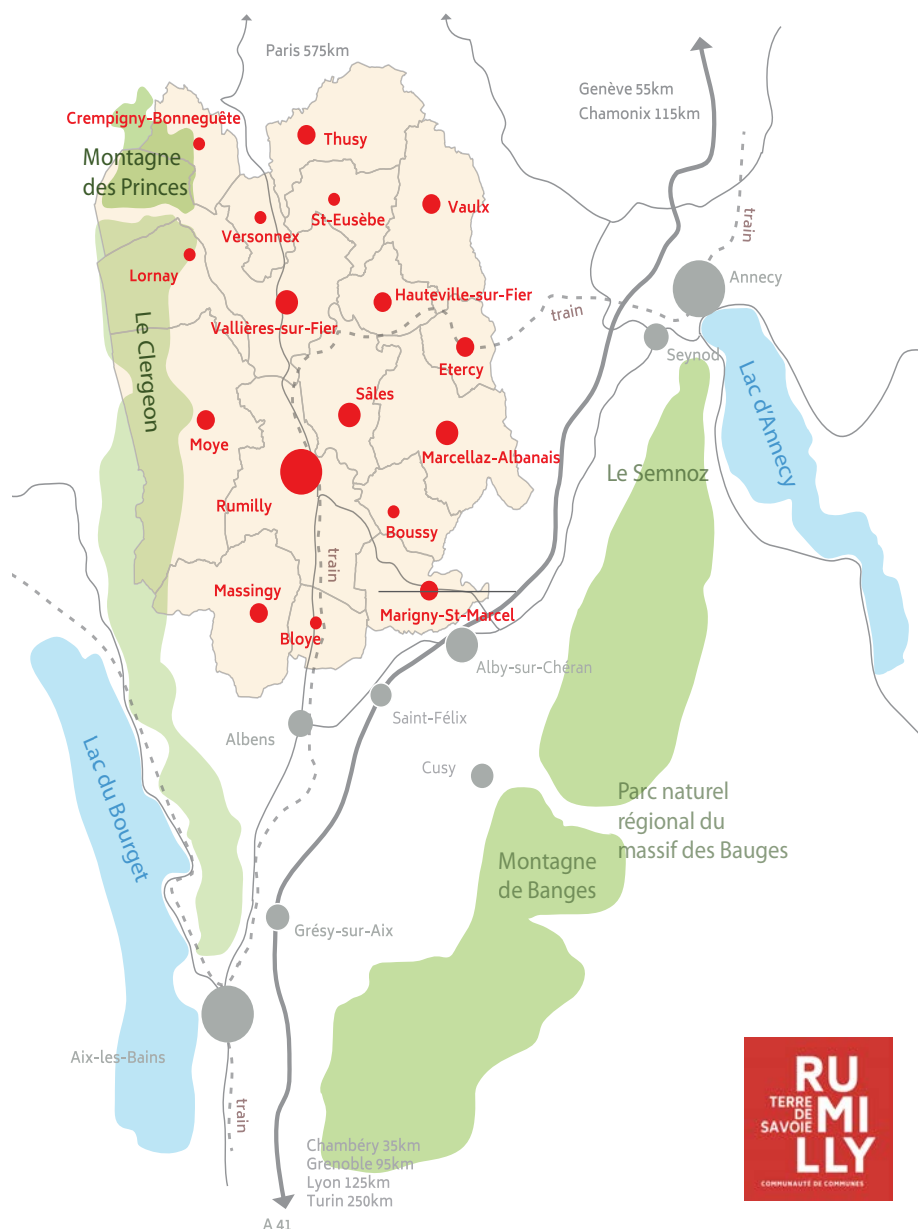
41
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
290
ÉLUS
MUNICIPAUX

72
AGENTS

9 836
EMPLOIS (CHIFFRES INSEE)
DONT **2 746**
EMPLOIS INDUSTRIELS

3 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES:
RUMILLY EST, RUMILLY SUD, RUMILLY NORD

1 ZONE COMMERCIALE:
À L'OUEST DE RUMILLY



02

DES COLLECTIVITÉS UNIES AU SERVICE D'UN TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Une intercommunalité n'est efficace que si les relations nouées entre les communes qui la composent sont solides. La qualité de la gouvernance territoriale et du travail conjoint des communes avec l'intercommunalité dépend donc d'un engagement commun et respectueux des uns et des autres.

Un dialogue permanent et une écoute bienveillante sont gages de réussite. A cet effet, le Président et les vice-présidents pourront se rendre disponibles pour participer à des réunions municipales, à l'invitation des Maires, afin de présenter et échanger sur les politiques publiques de l'intercommunalité.

De même, plusieurs compétences de l'intercommunalité nécessitent un lien particulièrement fort avec les communes membres. Il s'agit notamment des compétences de proximité (ex : eau potable et assainissement), de compétences dont la réussite dépend de la forte collaboration commune/communauté (ex : plan local d'urbanisme intercommunal, habitat). La communauté de communes veille à associer pleinement les élus référents des communes au suivi de ces politiques publiques.

Mais cette réussite collective commande aussi que chaque commune veille à associer l'ensemble de ses élus municipaux à la vie intercommunale en les informant de l'avancée des dossiers discutés en conseils et commissions communautaires ainsi qu'en comités de pilotage. Des points d'information réguliers, par exemple à l'occasion des conseils municipaux, pourraient être organisés à l'initiative du Maire.

Le rapport d'activité annuel, dont la présentation en conseil municipal est obligatoire, peut d'ailleurs être l'occasion d'un « tour d'horizon » des actions de l'intercommunalité l'année passée. Il s'agit d'un moment important de rétrospective et de transparence sur le fonctionnement et les actions de la collectivité. L'exécutif s'engage en complément à venir présenter ce document au

sein des conseils municipaux qui en feront la demande afin d'avoir un temps d'échange annuel plus spécifique sur la vie de l'intercommunalité.

Chaque commune participera aux temps de réflexion proposés dans le cadre de la préparation et de la mise à jour des documents stratégiques et aux évolutions de l'établissement public de coopération intercommunale.

Elle y contribue à la fois en portant les intérêts de sa commune, mais également en s'inscrivant dans une dynamique territoriale cohérente et solidaire.

L'association des communes passe par la participation de l'ensemble des élus municipaux aux travaux de l'intercommunalité au sein des commissions ou de groupes projet.



Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Il y a plusieurs années, le élus intercommunaux se sont engagés sur une charte de l'esprit communautaire posant les principes de gouvernance de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Il semblait important que ce premier pacte de gouvernance puisse réaffirmer ces principes et renouveler ces engagements pour le mandat qui s'ouvre.

Charte de l'esprit communautaire

Etre animé par un esprit communautaire, c'est œuvrer avec une forte volonté de solidarité pour faire vivre un territoire et le construire de manière cohérente, dans le cadre des objectifs définis. La confiance et le respect mutuel doivent être les fondamentaux de cet état d'esprit, à partir des critères suivants :

- Avoir un réflexe de Solidarité
- Elever la réflexion au niveau de l'ensemble
- Respecter les décisions prises par le Conseil Communautaire
- Accepter l'autre et le libre débat
- Construire ensemble en tenant compte de nos différences
- Tendre vers un consensus
- Œuvrer avec efficacité pour satisfaire au mieux les besoins des populations présentes et futures
- Raisonner solidarité auprès des populations
- Exposer les débats et conclusions en toute transparence et objectivité
- Assumer les choix qui ont été faits quelles qu'en soient les difficultés
- Mutualiser et optimiser les moyens afin de faire face aux besoins de financements
- Appréhender l'avenir et se fixer des objectifs pour relever les nouveaux défis.
- Faire du développement durable une priorité dans l'action
- Faire de la diversité des communes une richesse collective

03

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉE : LES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

■ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : SCOT, PLUI...

La communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un PLUi-H à l'échelle de son territoire dès 2015. Ce document d'urbanisme s'appuie sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Albanais voté en 2005.

■ ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

La politique de développement économique vise à renforcer l'action intercommunale auprès des entreprises. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié la gouvernance des politiques économiques en déléguant exclusivement les compétences économiques au couple région/intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

■ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La communauté de communes a pris la compétence GEMAPI et travaille à l'organisation territoriale en lien avec les syndicats de rivière Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC), Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA ...). L'objectif ? Définir et mettre en œuvre des plans d'actions par bassin versant du Fier et du Chéran.

■ CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Conformément à ses obligations définies dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté de communes a mis en place dès 2004, une aire de grand passage d'une capacité de 50 à 70 caravanes ouverte du 1^{er} juin au 1^{er} octobre.

■ EAU POTABLE

La communauté de communes s'attache à optimiser, sécuriser et renforcer ses ressources, sur un territoire vaste comptant 500 km de réseau.

■ ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La communauté de communes élabore un schéma directeur pour réaliser un diagnostic des infrastructures existantes : 19 stations d'épuration, 38 postes de relèvement, 133 km de réseau.... L'enjeu : proposer des actions pour garantir un traitement efficace de l'eau usée conforme à la réglementation et aux exigences environnementales. Cette réflexion s'inscrit en complémentarité et en continuité des orientations du PLUi-H.

■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

La communauté de communes a repris en gestion directe la compétence "Déchets ménagers et assimilés" en 2017. Elle délègue au Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE) les 3 compétences suivantes : valorisation énergétique, valorisation matière et valorisation organique. En revanche, la collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchèterie sont assurées par la communauté de communes, tout comme la prévention des déchets.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

■ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL...

En matière d'environnement, l'enjeu est double : optimiser les ressources et réduire les impacts des activités humaines sur l'écosystème.

Trois objectifs : préserver, protéger et valoriser l'environnement.

Conformément à la loi, la communauté de communes doit élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le territoire. Une délibération a été prise fin 2018 pour définir les objectifs, la méthode et les moyens nécessaires pour mener à bien ce projet.

■ CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes a construit deux équipements importants et structurants pour le territoire, livrés en 2018 :

- > les équipements sportifs du nouveau collège du Chéran (gymnase, salle d'escalade, dojo, plateau sportif extérieur),
- > une passerelle sur le Chéran, reliant les

communes de Rumilly et Boussy et favorisant la mobilité douce sur le territoire.

■ POLITIQUE DE LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Adopté en 2009 pour 6 ans, le Programme Local de l'Habitat a été prorogé deux fois par accord du préfet, jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet Habitat (PLUi-H) et tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH).

■ ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le pôle social intervient en direction de publics variés, principalement les tout-petits et les seniors, avec une mission fil rouge : "le plaisir de bien vivre sur le territoire". Il assure aussi une mission "études et diagnostics" qui vise à identifier les éventuels services intercommunaux à développer sur le territoire, soit par thématique (emploi, formation, handicap...) soit par public (famille, petite enfance, jeunesse...). C'est dans le cadre de cette mission qu'a été menée l'étude Petite Enfance, qui sera suivie d'un diagnostic Enfance-Jeunesse.

AUTRES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES TRANSFÉRÉES PAR LES COMMUNES

■ ACCESSIBILITÉ : ÉTUDES

Entre 2009 et 2011, la communauté de communes a réalisé et financé les diagnostics d'accessibilité sur les établissements publics recevant du public et l'élaboration d'un plan d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics. Depuis, elle assure un suivi de l'état d'avancement des travaux réalisés et à la charge des communes.

■ MOBILITÉ

Rumilly Terre de Savoie souhaite développer l'interconnexion avec les bassins de vie d'Annecy et d'Aix-les-Bains Chambéry : l'emplacement privilégié du territoire et la qualité de vie des habitants seront préservés au quotidien avec des transports accessibles pour tous. La communauté de communes déploie ainsi une démarche globale de développement de la mobilité durable.

■ CULTURE : ÉVEIL MUSICAL, CINÉMA D'ÉTÉ

Chaque commune intervient sur son propre territoire pour proposer aux habitants une offre culturelle locale. À son échelle, la communauté de communes contribue à l'accès à la culture en soutenant une offre culturelle récente, variée et de qualité.

■ CRÉATION, ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT DES LIAISONS CYCLABLES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Depuis la délibération votée en mars 2019, la communauté de communes assure la création et l'entretien des pistes cyclables, bandes cyclables et voies partagées (voies vertes, voies bus-vélo, zones de rencontre) structurantes à l'échelle du territoire intercommunal : maîtrise foncière, études, travaux d'aménagements paysagers et de voirie, signalisation, éclairage.

■ ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES EAUX PLUVIALES

04

UN POUVOIR DE DÉCISION OUVERT À LA CO-CONSTRUCTION : LA GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE

L'EXÉCUTIF

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes et à ce titre est le chef hiérarchique des services intercommunaux. Il est aidé dans ses fonctions par des Vices-Présidents à qui il délègue des compétences propres (hors encadrement hiérarchique).

- L'organe exécutif a pour rôle de préparer et d'exécuter les délibérations.
- Il propose au bureau les orientations de travail

et débat sur tous les sujets de l'actualité de la communauté de communes.

LE BUREAU EXECUTIF

Le choix a été fait d'une ouverture du Bureau à tous les Maires du Territoire. Ainsi, il est composé de 22 membres : 1 par commune, 4 pour la ville centre Rumilly, 1 membre supplémentaire pour les communes dont sont issus le Président et le conseiller départemental.

CONSEIL COMMUNAU

BUREAU EXECUTIF

Christian HEISON



Président
maire de
RUMILLY

Jean-Pierre LACOMBE



1^{er} Vice-président
en charge de l'eau et de
l'assainissement
maire de
MARCELLAZ-ALBANAIS

Delphine CINTAS



2^e Vice-présidente
en charge de l'administration
générale et des ressources
humaines
adjointe au maire de
RUMILLY

Roland LOMBARD



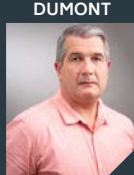
3^e Vice-président
en charge des transports
et des mobilités
maire de
HAUTEVILLE-SUR-FIER

Laurence KENNEL



4^e Vice-présidente
en charge de l'action
sociale, du logement aidé
et des gens du voyage
maire de
LORNAY

Patrick DUMONT



maire de
BLOYE

Sylvia ROÜPIOZ



maire de
BOUSSY
conseillère communautaire
délégée

Alain ROLLAND



maire de
CREMPIGNY-
BONNEGÜETE

Patrick BASTIAN



maire d'
ÉTERCY

François RAVOIRE



5^e Vice-président
en charge des finances et
de la prospective
maire de
VALLIÈRES-SUR-FIER

Manon BOUKILI



6^e Vice-présidente
en charge de l'environnement,
de la transition écologique et
de la culture
adjointe au maire de
RUMILLY

Joël MUGNIER



7^e Vice-président
en charge des
infrastructures, des travaux,
de l'accessibilité et de
l'aménagement numérique
maire de
THUSY

Daniel DÉPLANTE



8^e Vice-président
en charge de l'aménagement
du territoire, de l'urbanisme,
de l'habitat et des relations
avec les communes
adjoint au maire de
RUMILLY

Jean-Pierre FAVRE



maire de
MARIGNY-SAINT-
MARCEL

Jean-Michel BLOCMAN



maire de
MASSINGY

Martine VIBERT



maire de
MOYE

Éddie TURK-SAVIGNY



secrétaire du bureau et
adjoint au maire de
RUMILLY

Willy BUTTIN



9^e Vice-président
en charge du
développement économique
et touristique
conseiller municipal délégué de
RUMILLY

Yohann TRANCHANT



10^e Vice-président
en charge de la prévention
et de la valorisation des
déchets et des milieux
aquatiques
maire de
SÂLES

Jean-François PERISSOUD



maire de
SAINT-EUSÈBE

Isabelle VENDRASCO



maire de
VAULX

Marie GIVEL



maire de
VERSONNEX

EXÉCUTIF

■ Le Bureau définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une instance de débat sur les actions en cours et en préparation. Il propose les sujets à inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire pour décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal. Composé de 41 membres il se réunit une dizaine de fois par an.

■ Il règle par ses délibérations les affaires relevant de l'intérêt communautaire et des compétences de la Communauté de Communes.

TAIRE

Jessy
DUVILLARD



adjointe au maire de
MARCELLAZ-
ALBANAIS

Miguel
MONTEIRO-
BRAZ



adjoint au maire de
RUMILLY

Monique
BONANSEA



adjointe au maire de
RUMILLY

Jean-Marc
TRUFFET



adjoint au maire de
RUMILLY

Fanny
DUMAINE



adjointe au maire de
RUMILLY

Grégory
DUPUY



adjoint au maire de
RUMILLY

Marie
STABLEAUX



conseillère municipale de
RUMILLY

Catherine
COGNARD



conseillère municipale de
RUMILLY

Ingrid
CHAL



conseillère municipale de
RUMILLY

Yannick
CLEVY



conseiller municipal de
RUMILLY

Christian
DULAC



conseiller municipal de
RUMILLY

Pauline ORSO-
MANZONETTA
MARCHAND



conseillère municipale de
RUMILLY

Serge
BERNARD-
GRANGER



conseiller municipal de
RUMILLY

Philippe
HECTOR



conseiller municipal de
RUMILLY

Florence
CHARVIER



conseillère municipale de
RUMILLY

Geneviève
BOUCHET



conseillère municipale de
SÂLES

Sylvain
BISTON



conseiller municipal de
SÂLES

Françoise
PAILLE



adjoint au maire de
VALLIÈRES-SUR-FIER

Patrice
DERRIEN



adjoint au maire de
VALLIÈRES-SUR-FIER

Communes	Nombre de sièges
Rumilly	20
Sâles	3
Vallières-sur-Fier	3
Marcellaz-Albanais	2
Thusy	1
Moye	1
Vaulx	1
Hauteville-sur-Fier	1
Massingy	1
Étercy	1
Marigny-Saint-Marcel	1
Bloye	1
Versonnex	1
Lornay	1
Saint-Eusèbe	1
Boussy	1
Crempigny-Bonneguête	1
Nombre total de sièges	41

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES : DES INSTANCES DE DÉBATS OUVERTES AUX ÉLUS MUNICIPAUX

Les commissions intercommunales émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions sur des sujets d'intérêt communautaire.

Le règlement intérieur fixe les modalités de convocation et de fonctionnement des commissions alors que les membres sont désignés par le conseil communautaire.

Au sein de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, il a été décidé d'ouvrir les commissions intercommunales à des élus municipaux sans qu'ils ne doivent nécessairement être conseillers communautaires. Cette ouverture vise à partager avec le plus grand nombre les travaux de préparation des décisions du conseil communautaire. De même, dans le même esprit, la présidence des commissions n'a pas été confiée aux vices-présidents mais aux conseillers communautaires.

Le travail des commissions dépend avant tout de leurs membres qui peuvent en faire de véritable lieu de réflexion et de participation aux travaux intercommunaux.

Enfin, les membres se doivent d'être un relai entre les réflexions des commissions intercommunales et les travaux communaux pour favoriser, chaque fois qu'il est utile, la cohérence des politiques publiques locales.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Hugues ALLARD, Conseiller municipal, SALES

Christian BACHELLARD, Maire Adjoint,
MARIGNY SAINT MARCEL

Manon BOUKILI, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Adjointe au Maire,
RUMILLY

Alexis BUTTIN, Conseiller municipal, MASSINGY

Bernard CARLIOZ, Conseiller communautaire,
1er adjoint au Maire, HAUTEVILLE SUR FIER

Roland CARTIER, 1er adjoint au Maire, THUSY

Claudette CHARVET, Conseillère municipale,
CREMPIGNY BONNEGUE

Bernard CHATEL, 1er adjoint au Maire, MOYE

Daniel DÉPLANTE, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Adjoint au Maire,
RUMILLY

Patrice DERRIEN, Conseiller communautaire, 1er
adjoint au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Emmanuel DUCRET, Adjoint au Maire, LORNAY

Christian DULAC, Conseiller municipal, RUMILLY

Sébastien FRITSCH, Conseiller municipal,
MASSINGY

Didier GALLIOT, Adjoint au Maire, VERNONNEX

Philippe HECTOR, Conseiller municipal,
RUMILLY

Philippe KRATTINGER, Conseiller municipal,
BOUSSY

Serge KRYSTKOWIAK, Adjoint au Maire, SAINT-
EUSEBE

Jean-Pierre LACOMBE, 1er Vice-Président
de la Communauté de Communes, Maire,
MARCELLAZ ALBANAIS

William LUCAS, Conseiller municipal, SAINT-
EUSEBE

Patricia PETELAT, Adjointe au Maire, ETERCY

Gilbert ROUPIOZ, Conseiller municipal,
VALLIERES-SUR-FIER

Cédric VERNEY, Adjoint au Maire, VAULX

Lionel VIRET, Conseiller municipal, BLOYE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Christine BOICHET-PASSICOS Conseillère communautaire, Conseillère municipale, RUMILLY

Guillaume BONNET, Conseiller municipal, BOUSSY

Chantal Brachet, Adjointe au Maire, HAUTEVILLE SUR FIER

Delphine CINTAS, Vice-Présidente de la communauté de Commune, Adjointe au Maire, RUMILLY

Jessy DUVILLARD, Conseiller communautaire, Adjointe au Maire, MARCELLAZ ALBANAIS

Jean-Pierre FAVRE, Conseiller communautaire, Maire, MARIGNY SAINT MARCEL

Sophie GERACI, Conseillère municipale, ETERCY

Philippe HECTOR, Conseiller communautaire, Conseiller Municipal, RUMILLY

Brigitte LE PRINCE, Conseillère communautaire suppléante, 1ère adjointe, SAINT-EUSEBE

Sylvie LURETTE, Adjointe au Maire, LORNAY

Estelle MARCHAIS, Conseillère, SALES

Yannick MEGRET, Adjoint au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Yaserine MIGUEL, Conseillère municipale, BLOYE

Fabienne M'TANIOS, Conseillère municipale, MARCELLAZ ALBANAIS

Murielle NAGEL, Conseillère municipale déléguée, VAULX

François RAVOIRE, Vice-Président de la Communauté de Communes, Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Marie STABLEAUX, Conseillère communautaire, Conseillère Municipale, RUMILLY

Olivier TAIX, Conseiller municipal, RUMILLY

Martine VIBERT, Conseillère communautaire, Maire, MOYE

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Chloé AIGON, Conseillère Municipale, MOYE

Patrick BASTIAN, Conseiller communautaire, Maire, ETERCY

Sylvain BISTON, Conseiller communautaire, Conseiller Municipal, SALES

Fabienne BROISSAND, Conseillère municipale, SALES

Astrid CROENNE, Conseillère municipale, RUMILLY

Daniel DÉPLANTE, Vice-Président de la Communauté de Communes, Adjoint au Maire, RUMILLY

Christian DULAC, Conseiller communautaire, Conseiller Municipal, RUMILLY

Michaël GFELLER, Conseiller municipal, SAINT-EUSEBE

Joëlle GOLLIET-MERCIER, Conseillère municipale, THUSY

Robin LAPLACE, Conseiller communautaire suppléant, 1er Adjoint, VERNONNEX

Valérie LEGOUHY, Adjointe au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Roland LOMBARD, Vice-Président de la Communauté de Communes, Maire , HAUTEVILLE SUR FIER

Sylvie LURETTE, Adjointe au Maire, LORNAY

Manuel NEVES, Conseiller municipal, ETERCY

Aurélie ROUSSEAU, Conseillère municipale, BLOYE

Carlos RUBIO, Adjoint au Maire, MARCELLAZ ALBANAIS

Lakdar SEREIR, Conseiller municipal, BOUSSY

Emmanuel SERRIER, Conseiller municipal, VAULX

Marie STABLEAUX, Conseillère communautaire, Conseillère Municipale, RUMILLY

Chloé VASSET, Conseillère municipale, MARIGNY SAINT MARCEL

ACTION SOCIALE, LOGEMENT AIDÉ ET GENS DU VOYAGE

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Monique BONANSEA, Conseillère
communautaire, Adjointe au Maire, RUMILLY

Isabelle BOUCHET, Conseillère municipale,
BLOYE

Chantal BRACHET, Adjointe au Maire,
HAUTEVILLE SUR FIER

Catherine COGNARD, Conseillère
communautaire, Conseillère municipale,
RUMILLY

Astrid CROENNE, Conseillère municipale,
RUMILLY

Danielle DEPLANTE, Conseillère municipale,
VAULX

Françoise DUVERNET, Conseillère
communautaire suppléante, Adjointe au Maire,
ETERCY

Gilberte GENOUX, Adjointe au Maire, MASSINGY

Marie Laure GIROUD, Adjointe au Maire,
MARIGNY SAINT MARCEL

Stéphanie JOLY, Adjointe au Maire, BOUSSY

Laurence KENNEL, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Maire, LORNAY

Edwige LABORIER, Conseillère municipale,
RUMILLY

Brigitte LE PRINCE, Conseillère communautaire
suppléante, Adjointe au Maire, SAINT-EUSEBE

Françoise PAILLE, Conseillère communautaire,
Adjointe au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Catherine RABASSO, Adjointe au Maire, SALES

Françoise ROBICHON LIEVOIS, Adjointe au Maire,
MOYE

Karen STRADY, Conseillère municipale, THUSY

Annie TISSOT, Conseillère municipale,
MARCELLAZ ALBANAIS

FINANCES ET PROSPECTIVES

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Patrick BASTIAN, Conseiller communautaire,
Maire, ETERCY

Jean-Michel BLOCMAN, Conseiller
communautaire, Maire, MASSINGY

Christine BOICHET-PASSICOS Conseillère
communautaire, Conseillère municipale,
RUMILLY

Manon BOUKILI, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Adjointe au Maire,
RUMILLY

Willy BUTTIN, Vice-Président de la Communauté
de Communes, Conseiller municipal délégué,
RUMILLY

Delphine CINTAS, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Adjointe au Maire,
RUMILLY

Daniel DÉPLANTE, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Adjoint au Maire,
RUMILLY

Patrick DUMONT, Conseiller communautaire,
Maire, BLOYE

Jean-Pierre FAVRE, Conseiller communautaire,
Maire, MARIGNY SAINT MARCEL

Marie GIVEL, Conseillère communautaire, Maire,
VERSIONNEX

Philippe HECTOR, Conseiller communautaire,
Conseiller Municipal, RUMILLY

Laurence KENNEL, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Maire, LORNAY

Jean-Pierre LACOMBE, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Maire, MARCELLAZ
ALBANAIS

Roland LOMBARD, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Maire, HAUTEVILLE
SUR FIER

Joël MUGNIER, Vice-Président de la Communauté
de Communes, Maire, THUSY

Jean-François PERISSOUD, Conseiller
communautaire, Maire, SAINT-EUSEBE

François RAVOIRE, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Maire, VALLIERES-
SUR-FIER

Alain ROLLAND, Conseiller communautaire,
Maire, CREMPIGNY BONNEGUETE

Sylvia ROUPIOZ, Conseillère communautaire,
Maire, BOUSSY

Yohann TRANCHANT, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Maire, SALES

Eddie TURK-SAVIGNY, Conseiller
communautaire, Adjoint au Maire, RUMILLY

Isabelle VENDRASCO, Conseillère
communautaire, Maire, VAULX

Martine VIBERT, Conseillère communautaire,
Maire, MOYE

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Anne-Laure ANGOUR, Conseillère Municipale,
BOUSSY

Cyril AYMONIER, Conseiller municipal, MARIGNY
SAINT MARCEL

François BERAUD, Conseiller municipal,
VALLIERES-SUR-FIER

Christophe BOCQUET, Conseiller municipal
délégué, VAULX

Manon BOUKILI, Vice-Présidente de la
Communauté de Communes, Adjointe au Maire,
RUMILLY

Philippe BREVET, Conseiller municipal, VAULX

Florence CHARVIER, Conseillère communautaire,
Conseillère Municipale, RUMILLY

Anne-Sophie CHATELLIER, Conseillère
municipale, MASSINGY

Emmanuel DUCRET, Adjoint au Maire, LORNAY

Valérie FAVRE, Adjointe au Maire, VAULX

Alexandre GEORGES, Adjoint au Maire, SALES

Widèd GREVISSE, Conseillère municipale,

MARCELLAZ ALBANAIS

Pascale JACQUEMIN, Conseillère municipale,
THUSY

Thibaut JOURNET, Conseiller, MASSINGY

Sophie LEBRUN, Conseillère municipale, ETERCY

Aurélien LEGRAND, Adjoint au Maire, LORNAY

Julien MAISON, Conseiller municipal, MOYE

Pauline ORSO-MANZONETTA MARCHAND,
Conseillère communautaire, Conseillère
municipale, RUMILLY

Jean-François PERISSOUD, Conseiller
communautaire, Maire, SAINT-EUSEBE

Gilles RASSAT, Conseiller municipal, BLOYE

Serge RAVOIRE, Conseiller municipal, SALES

Pierre RIOTTON, Conseiller municipal,
HAUTEVILLE SUR FIER

INFRASTRUCTURES, TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ ET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Fabienne BINET, Conseillère municipale,
MARCELLAZ ALBANAIS

Nathalie BOUCHET, Conseillère municipale,
BLOYE

Michel BOUCHET, Conseiller municipal,
MARIGNY SAINT MARCEL

Isabelle BOURDON, Conseillère municipale,
CREMPIGNY BONNEGUETE

David BULLE, Conseiller municipal, THUSY

Alexis BUTTIN, Conseiller municipal, MASSINGY

Céline CANAL, Conseillère municipale, MOYE

Philippe CHAPUIS, Adjoint au Maire, BOUSSY

Yannick CLEVY, Conseiller municipal, RUMILLY

Jean-Luc FALGUERE, Adjoint au Maire, SALES

Aurélien LEGRAND, Adjoint au Maire, LORNAY

William LUCAS, Conseiller municipal, SAINT-
EUSEBE

Alexis LUTRINGER, Conseiller municipal,
LORNAY

Yannick MEGRET, Adjoint au Maire, VALLIERES-
SUR-FIER

Joël MUGNIER, Vice-Président de la Communauté
de Communes, Maire, THUSY

Manuel NEVES, Conseiller municipal, ETERCY

Pierre Riotton, Conseiller municipal, HAUTEVILLE
SUR FIER

Alain ROLLAND, Conseiller communautaire,
Maire, CREMPIGNY BONNEGUETE

Emmanuel SERRIER, Conseiller municipal,
VAULX

Félicé TIOULONG, Adjoint au Maire, MASSINGY

Jean-Marc TRUFFET, Conseiller communautaire,
Adjoint au Maire, RUMILLY

Nicolas TRUFFET, Conseiller municipal, RUMILLY

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Serge BERNARD-GRANGER, Conseiller
communautaire, Conseiller municipal, RUMILLY

Laura BERTHET, Conseillère municipale, THUSY

Stéphane BOUCHET, Adjoint au Maire, BLOYE

Christine CADOUX, Conseillère communautaire
suppléante, Adjointe au Maire, THUSY

Philippe CAMUS, Conseiller communautaire
suppléant, 1er adjoint au Maire, LORNAY

Brian CHAPPEL, Adjoint au Maire, VALLIERES-
SUR-FIER

Claudette CHARVET, Conseillère municipale,
CREMPIGNY BONNEGUETE

Roger CHARVIER, 1er adjoint au Maire, SALES

Yannick CLEVY, Conseiller municipal, RUMILLY

Philippe DE PACHTERE, Adjoint au Maire,

MARCELLAZ ALBANAIS

Daniel DÉPLANTE, Vice-Président de la
Communauté de Communes, Adjoint au Maire,
RUMILLY

Florent DUMAS, Conseiller municipal, ETERCY

Didier GALLIOT, Adjoint au Maire, VERNONNEX

Claudine GENOUD, Adjointe au Maire, BOUSSY

Pierre Jarde, Adjoint au Maire, HAUTEVILLE SUR
FIER

Jérémy LONGIN, Conseiller municipal,
VALLIERES-SUR-FIER

Philippe MIGUET, Adjoint au Maire, MARIGNY
SAINT MARCEL

Alain PERRIER, Conseiller communautaire
suppléant, 1er adjoint au Maire, MASSINGY

Luce POENCET, Conseillère municipale, MOYE
Aurore POTHAIN, Conseillère municipale, SAINT-EUSEBE
Jean-Claude RICHARD, Adjoint au Maire, ETERCY
Guillaume SERVETTAZ, Conseiller municipal, ETERCY
Olivier TAIX, Conseiller municipal, RUMILLY

Jean-Marc TRUFFET, Conseiller communautaire, Adjoint au Maire, RUMILLY

Isabelle VENDRASCO, Conseillère communautaire, Maire, VAULX

Cédric VERNEY, Adjoint au Maire, VAULX

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Caroline BELLON, Conseillère municipale, ETERCY

David BLANC, Conseiller municipal, VALLIERES-SUR-FIER

Jean-Michel BLOCMAN, Conseiller communautaire, Maire, MASSINGY

Christophe BOCQUET, Conseiller municipal délégué, VAULX

Geneviève BOUCHET, Conseillère communautaire, Conseillère municipale, SALES

David BULLE, Conseiller municipal, THUSY

Willy BUTTIN, Vice-Président de la Communauté de Communes, Conseiller municipal délégué, RUMILLY

Philippe CAMUS, Conseiller communautaire suppléant, 1er adjoint au Maire, LORNAY

Vanessa CAP, Conseillère municipale, ETERCY

Laurent CARDOT, Conseiller municipal, HAUTEVILLE SUR FIER

Florence CHARVIER, Conseillère communautaire, Conseillère municipale, RUMILLY

Eric CHASSAGNE, Adjoint au Maire, MARCELLAZ ALBANAIS

Stéphane CHOFFAT, Conseiller municipal, BLOYE

Yannick CLEVY, Conseiller communautaire, Conseiller municipal, RUMILLY

Gilberte GENOUX, Adjointe au Maire, MASSINGY

Thomas GONTHIER, Conseiller municipal, THUSY

Nicolas GRUFFAT, Adjoint au Maire, SAINT-EUSEBE

Philippe HECTOR, Conseiller communautaire, Conseiller municipal, RUMILLY

Jean-François LAMBERT, Conseiller communautaire suppléant, Adjoint au Maire, MARIGNY SAINT MARCEL

Chantal MARCHAND, Conseillère communautaire suppléante, 1ère Adjointe au Maire, VAULX

David MARIN-PACHE, Conseiller municipal, BOUSSY

Evelyne RAFIN, Conseillère municipale, CREMPIGNY BONNEGUETE

Bernard THOMÉ, Adjoint au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Stéphane TOURVIEILLE, Conseiller municipal, VALLIERES-SUR-FIER

Nicolas TRUFFET, Conseiller municipal, RUMILLY

Martine VIBERT, Conseillère municipale, MOYE

PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS ET MILIEUX AQUATIQUES

Membre de droit : Christian HEISON, Président de la Communauté de Communes, Maire de Rumilly

Danièle AMODEOS-ADJERIME, Conseillère municipale, SAINT-EUSEBE

Colette BELLEMIN, Adjointe au Maire, VALLIERES-SUR-FIER

Serge BERNARD-GRANGER, Conseiller communautaire, Conseiller municipal, RUMILLY

Laura BERTHET, Conseillère municipale, THUSY

Remy BERTHOD, Conseiller municipal, SALES

Laurent BONIAUD, Conseiller municipal, BLOYE

Manon BOUKILI, Vice-Présidente de la Communauté de Communes, Adjointe au Maire, RUMILLY

Anne-Sophie CHATELLIER, Conseillère municipale, MASSINGY

Jean-Philippe CHIARA, Conseiller municipal, RUMILLY

Emmanuel DUCRET, Adjoint au Maire, LORNAY

Michaël GFELLER, Conseiller municipal, SAINT-EUSEBE

Elodie GOURY, Adjointe au Maire, MOYE

Pascale JACQUEMIN, Conseillère municipale, THUSY

Fabrice LOVERINI, Conseiller municipal, HAUTEVILLE SUR FIER

Elisabeth NOBLET, Conseillère municipale, ETERCY

Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ, Conseillère municipale, VAULX

Pauline ORSO-MANZONETTA MARCHAND, Conseillère communautaire, Conseillère municipale, RUMILLY

Dominique PHILIPPOT, Adjointe au Maire, VERNONNEX

Edith TRANCHANT, Conseillère municipale, MARIGNY SAINT MARCEL

Yohann TRANCHANT, Vice-Président de la Communauté de Communes, Maire SALES

Nicolas TRUFFET, Conseiller municipal, RUMILLY

Francis VAUJANY, Conseiller communautaire suppléant, Adjoint au Maire, BOUSSY

Martine VIBERT, Conseillère communautaire, Maire, MOYE

André VUACHET, Conseiller municipal, MARCELLAZ ALBANAIS

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES POUR LES SUJETS LES PLUS RÉGLEMENTÉS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION D'ACHAT PUBLIC (CAO/CAP)

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Néanmoins, en deçà des montants des procédures formalisées, les marchés publics

ou accords-cadres sont passés suivant une procédure adaptée, plus souple au regard du Code de la Commande Publique.

Pour assurer la transparence des décisions prises dans le cadre de ces marchés publics et accords-cadres passés en procédure adaptée, ainsi que dans un souci de bonne gestion de l'achat public, la commission d'appel d'offres a une mission élargie afin que ses membres émettent un avis

concernant les marchés et accords-cadres dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens de procédures formalisées.

Dans le cadre de cette mission facultative la commission sera alors dénommée Commission « achat public ».

Outre le Président, les membres titulaires de la CAO/CAP sont :

François RAVOIRE, Jean-Pierre LACOMBE, Joël MUGNIER, Eddie TURK-SAVIGNY et Serge BERNARD-GRANGER

Les membres suppléants de la CAO/CAP sont :

Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Manon BOUKILI, Martine VIBERT et Christian DULAC

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Depuis la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la commission de délégation de service public se voit attribuer le rôle unique d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, le Président peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Il saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel il a procédé. Il lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Outre le Président, les membres titulaires de la CDSP sont :

François RAVOIRE, Jean-Pierre LACOMBE, Joël MUGNIER, Eddie TURK-SAVIGNY et *Jacques MORISOT (Démissionnaire)*

Les membres suppléants de la CDSP sont :

Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Manon BOUKILI, Martine VIBERT et Philippe HECTOR

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Les contrats de délégation de service public, concessions, affermagés et régies intéressées comprennent généralement des clauses relatives au contrôle du délégataire par le délégant.

place une commission de contrôle financier pour contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire et joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité.

Sur le plan financier, même en l'absence de ces clauses, les collectivités locales doivent mettre en

Les membres de la commission de contrôle sont :

Christian HEISON, Joël MUGNIER, François RAVOIRE, Jean-Pierre LACOMBE.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPIC, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Le rapport d'évaluation adopté par la CLECT doit obligatoirement être adopté par délibérations

concordantes prises à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres. Cette majorité requiert l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les membres titulaires de la CLECT sont :

Monique BONANSEA, Isabelle BOUCHET, Manon BOUKILI, Dominique BOURLES, Florence CHARVIER, Eric CHASSAGNE, Delphine CINTAS, Fanny DUMAINE, Grégory DUPUY, Jean-Pierre FAVRE, Marie GIVEL, Philippe HECTOR, Christian HEISON, Laurence KENNEL, Edwige LABORIER, Jean-Pierre LACOMBE, Jean-François LAMBERT, Roland LOMBARD, Estelle MARCHAIS, Yannick MEGRET, Miguel MONTEIRO-BRAZ, *Jacques MORISOT (Démissionnaire)*, Joël MUGNIER, Jean-François PERISSOUD, Alain PERRIER, Pierre PETRIER, François RAVOIRE, Alain ROLLAND, Sylvia ROUPIOZ, Yolande SANCHEZ, Marie STABLEAUX, Yohann TRANCHANT, Jean-Marc TRUFFET, Eddie TURK-SAVIGNY, Isabelle VENDRASCO, Martine VIBERT

Les membres suppléants de la CLECT sont :

Michel ABRY, Sébastien AIMÉ, Alexandra BEAUQUIS, Sylvain BISTON, Jean-Michel BLOCMAN, Morgane BOUKILI GIRARD, Willy BUTTIN, Christine CADOUX, Bernard CARLIOZ, Ingrid CHAL, Roger CHARVIER, Jean-Philippe CHIARA, Yannick CLEVY, Catherine COGNARD, Astrid CROENNE, Christiane DAUNIS, Sandrine DELAHAYE, Gérard DEMEY, Cédric DUPUIS, Séverine FAVERON, Emmanuelle FOURNIER, Angélique GALLET, Amélie GENEVOIS, Nicolas GRUFFAT, Robin LAPLACE, Valérie LEGOUHY, Céline LIMOGES, Pedro Daniel LOPES, Chantal MARCHAND, Claire MUGNIER, Pauline ORSO-MANZONETTA MARCHAND, Françoise ROBICHON LIEVOIS, Olivier TAIX, Nicolas TRUFFET, Francis VAUJAN.

LES COMITES CONSULTATIFS : DES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE SPECIALISEES

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Cette commission consultative ne dispose pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elle assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elles sont composées d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de

personnes à mobilité réduite et de personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent être prévus, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

Ces commissions sont consultatives et ne disposent donc pas de pouvoir décisionnel.

Leurs missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Chaque année, la commission doit établir un rapport annuel présenté en conseil municipal/communautaire et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

La CIID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

la CIID est composée de onze membres :

Le Président de la communauté de communes et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Le conseil communautaire, à l'issue des propositions émanant des communes, a proposé une liste composée de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Cette liste respecte une répartition homogène des commissaires sur le territoire de la communauté de communes en cohérence avec l'importance du tissu local économique et assure également la représentation des contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné les commissaires à partir de la liste de contribuables qui devait être dressée en nombre double par l'organe délibérant de la communauté de communes.

COMITÉ DES PARTENAIRES TRANSPORT URBAINS

C'est une instance de débat sur les politiques de mobilité de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, composée d'associations d'usagers, d'habitants du territoire intercommunal et de représentants des employeurs locaux.

L'objectif est de donner une possibilité d'expression des usagers, habitants et employeurs dans la mise en oeuvre et le fonctionnement des services de transport public tels que le réseau J'ybus à Rumilly et les lignes régulières 32 et 33 vers Annecy.

Le comité des partenaires permet de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité et permettra une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité sur le territoire.

Cette instance a un rôle fondamental et traduit

la volonté de la communauté de communes de concerter et d'associer les partenaires économiques et sociaux du territoire aux grandes décisions en matière de transport.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), doit consulter le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

Le comité des partenaires est consulté avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification de la politique de mobilité de la communauté de communes.

COMITÉ CONSULTATIF DES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Le transport scolaire est une mission particulièrement délicate qui concerne de nombreux acteurs dont les objectifs ne sont pas toujours convergents, à l'interface d'enjeux aussi importants que l'organisation de la vie familiale et professionnelle, l'éducation nationale, les rythmes scolaires, l'égalité des chances, l'aménagement du territoire, la mobilité, la sécurité routière, la prévention de la délinquance ou encore la maîtrise des finances publiques.

C'est pourquoi la Communauté de Communes anime le comité consultatif des transports scolaires, réunissant les représentants des partenaires du transport scolaire : transporteurs, établissements scolaires, communes, parents d'élèves, élèves, éducation nationale, autorités organisatrices des transports.

Le rôle principal de ce comité est d'éclairer la communauté de communes dans les décisions d'organisation qu'elle est amenée à prendre, d'en faciliter la compréhension et l'appropriation par les acteurs concernés. Il a également pour mission d'évoquer les différents problèmes qui peuvent survenir dans l'organisation des transports scolaires et de donner un avis sur les solutions proposées par la communauté de communes pour y remédier.

Les règles de fonctionnement sont définies dans son règlement intérieur.

DES PROJETS PRIORITAIRES PARTAGÉS

05

LA GOUVERNANCE EN MODE PROJET

Le conseil communautaire a fixé ses « projets prioritaires » et établit pour leur mise en oeuvre une gouvernance en mode projet.

Ce type de gouvernance, très utilisé dans les entreprises privées, permet d'améliorer la transversalité et l'efficacité en faisant collaborer les bons acteurs vers un objectif commun.

Si elle n'a pas été aussi généralisée par le passé au sein de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, cette méthode trouvera toute sa justification dans la volonté forte des élus de répondre aux besoins des habitants et de leur territoire tout en associant les élus municipaux et les personnes ressources pour chacun des projets.

Les groupes projets sont composés d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Le comité de pilotage est la structure décisionnelle du projet qui impulse la dynamique et s'assure de la réalisation de la volonté politique. A ce titre il est particulièrement attendu sur les choix stratégiques tels que les liens avec les partenaires institutionnels, la communication autour du projet, la validation des étapes essentielles, le suivi du calendrier fixé, la tenue du budget et enfin assurer la bonne information et le bon niveau de décision du conseil communautaire et des commissions intercommunales.

Le comité technique est composé d'acteurs opérationnels qui, sous la responsabilité du chef de projet, doivent préparer et mettre en oeuvre les actions nécessaires à la bonne réalisation des étapes du projet.

PROJET PLAN D'EAU BASE DE LOISIRS

Chef de projet élu : Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Elu(e)s référent(e)s :

- **Manon BOUKILI, Adjointe au Maire de Rumilly à l'environnement et au développement durable, Vice-présidente de la communauté de communes chargée de l'environnement, de la transition écologique et de la culture,**
- **Yohann TRANCHANT, Maire de Sâles, Vice-président de la communauté de communes chargé de la prévention et de la valorisation des déchets et des milieux aquatiques.**

Comité de pilotage

- **Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**
- **Manon BOUKILI, Adjointe au Maire de Rumilly à l'environnement et au développement durable, Vice-présidente de la Communauté de Communes, chargée de l'environnement, de la transition écologique et de la Culture,**
- **Yohann TRANCHANT, Vice-président de la Communauté de Communes chargé de la prévention et de la valorisation des déchets et des milieux aquatiques, Maire de Sâles,**
- **Jean-Pierre LACOMBE, Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'eau et de l'assainissement**
- **Roland LOMBARD, Vice-président de la Communauté de Communes en charge des transports et des mobilités**
- **Willy BUTTIN, Vice-président de la Communauté de Communes en charge du développement économique et touristique**
- **François RAVOIRE, Vice-président de la Communauté de Communes en charge des finances et de la prospective**
- **Eddie TURK-SAVIGNY, représentant de la Ville de Rumilly au sein du bureau-exécutif, Président de l'Office de tourisme de Rumilly-Albanais**
- **Sylvia ROUPIOZ, Maire de Boussy**
- **Jean-Marc TRUFFET, Adjoint au Maire de Rumilly chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'aménagement numérique de l'espace public, des bâtiments communaux, des affaires foncières, de la sécurité dans les établissements recevant du public et de la base de loisirs**
- **Daniel DÉPLANTE, Adjoint au Maire de Rumilly, chargé des transports, des déplacements de la mobilité et de l'animation des politiques communales et intercommunales et Vice-président de la Communauté de Communes chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Relations avec les communes**
- **Miguel MONTEIRO-BRAZ, Adjoint au Maire de Rumilly au sport, à la vie associative et à la jeunesse, de la gestion des salles et des équipements sportifs**
- **Joël MUGNIER, Vice-président de la Communauté de Communes chargé des infrastructures, des travaux, de l'accessibilité et de l'aménagement numérique**
- **Nicolas POIZAT, DGS de la Ville de Rumilly**
- **Franck ETAIX, DGS de la Communauté de Communes**
- **Emmanuelle LAMPIN, Chargée de mission Développement Durable et Environnement, Ville de Rumilly, cheffe de projet technique**



©Laurent Madelon

**Cheffe de projet agent : Emmanuelle LAMPIN, Chargée de mission
Environnement et Développement durable, Ville de Rumilly**

Comité technique

- **Yvonnick DELABROSSE**, Responsable des études et des travaux, Communauté de Communes
- **Marielle BONIER**, Responsable d'exploitation de l'assainissement, Communauté de Communes
- **Marion RENOIR**, Directrice du pôle environnement ou Chargé(e) de mission environnement, Communauté de Communes
- **Un agent de la direction Aménagement du Territoire et Urbanisme** (Caroline CARLIER et/ou Kenny CEROU), Communauté de Communes
- **Pascale MORAND**, Directrice des services techniques, Ville de Rumilly
- **Laurent GEORGES**, Responsable de la régie technique, Ville de Rumilly
- **Fabrice CLOT**, Responsable du service Urbanisme – Foncier, Ville de Rumilly
- **Joan LAIDEBEUR**, Directrice des sports et de la vie associative, Ville de Rumilly
- **Alain FOLMER**, Directeur Prévention – Sécurité, Ville de Rumilly
- **Nicolas DESCHAMPS**, Directeur de l'Office de Tourisme

Liste des commissions intercommunales associées :

- Eau et assainissement
- Finances et prospective
- Environnement et transition écologique
- Développement économique et touristique
- Infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique
- Prévention et valorisation des déchets et des milieux aquatiques

Les partenaires à solliciter en tant que de besoin :

- Maison du vélo
- AAPPMA
- Ligue de protection des oiseaux
- SMIAC
- Karting
- ...

PISCINE COUVERTE INTERCOMMUNALE

Chef de projet élu : Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Elus référents :

- **Joël MUGNIER**, Vice-président chargé des infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique, Maire de Thusy
- **Jean-Marc TRUFFET**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'aménagement numérique de l'espace public, des bâtiments communaux, des affaires foncières, de la sécurité dans les établissements recevant du public et de la base de loisirs

Comité de pilotage

- **Christian HEISON**, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- **Joël MUGNIER**, Vice-président de la Communauté de Communes chargé des infrastructures, des travaux, de l'accessibilité et de l'aménagement numérique, Maire de Thusy
- **Jean-Marc TRUFFET**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'aménagement numérique de l'espace public, des bâtiments communaux, des affaires foncières, de la sécurité dans les établissements recevant du public et de la base de loisirs
- **François RAVOIRE**, Vice-président de la Communauté de Communes, chargé des finances et de la prospective
- **Jean-Pierre LACOMBE**, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement
- **Alain ROLLAND**, Président de la Commission infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique
- **Miguel MONTEIRO-BRAZ**, Adjoint au Maire au sport, à la vie associative et à la jeunesse, de la gestion des salles et des équipements sportifs
- **Willy BUTTIN**, Vice-président de la Communauté de Communes, chargé du développement économique et touristique
- **Manon BOUKILI**, Adjointe au Maire de Rumilly à l'environnement et au développement durable et Vice-présidente de la Communauté de Communes, chargée de l'environnement, de la transition écologique et de la culture
- **Franck ETAIX**, DGS de la Communauté de Communes
- **Nicolas POIZAT**, DGS de la Ville de Rumilly
- **Joan LAIDEBEUR**, Directrice des Sports et de la Vie associative de la Ville de Rumilly



Chef de projet agent : Franck ETAIX Directeur général des Services de la Communauté de Communes (en collaboration avec Joan LAIDEBEUR, Ville de Rumilly)

Comité technique

- **Joan LAIDEBEUR**, Directrice des sports et de la vie associative, Ville de Rumilly
- **Yvonnick DELABROSSE**, Responsable des études et des travaux, Communauté de Communes
- **Nicolas DESCHAMPS**, Directeur de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais
- **Pascale MORAND**, Directrice des services techniques, Ville de Rumilly
- **Jean-Pierre GARDIER**, Directeur adjoint des services techniques en charge du patrimoine bâti, Ville de Rumilly
- **Emmanuelle LAMPIN**, Chargée de mission Environnement et développement durable, Ville de Rumilly
- **Alain FOLMER**, Directeur Prévention – Sécurité, Ville de Rumilly

Liste des commissions intercommunales associées :

- Eau et assainissement
- Finances et prospective
- Environnement et transition écologique
- Développement économique et touristique
- Infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique

Les partenaires à solliciter en tant que de besoin :

- Les clubs
- Les écoles, collèges, lycées, EPADH...

DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Chef de projet élu : Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Elus référents :

- **Roland LOMBARD**, Vice-président chargé des transports et des mobilités, Maire d'Hauteville-sur-Fier
- **Daniel DÉPLANTE**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé des transports, des déplacements de la mobilité et de l'animation des politiques communales et intercommunales, et Vice-président de la Communauté de Communes chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Relations avec les communes

Comité de pilotage

- **Christian HEISON**, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- **Roland LOMBARD**, Vice-président chargé des transports et des mobilités, Maire d'Hauteville-sur-Fier
- **Daniel DÉPLANTE**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé des transports, des déplacements de la mobilité et de l'animation des politiques communales et intercommunales, et Vice-président de la Communauté de communes chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Relations avec les communes,
- **Joël MUGNIER**, Vice-Président chargé des travaux, infrastructures, accessibilité et aménagement numérique
- **Alain ROLLAND**, Président de la commission infrastructures accessibilité et aménagement numérique
- **François RAVOIRE**, Vice-président chargé des finances et de la prospective
- **Jean-Marc TRUFFET**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'aménagement numérique de l'espace public, des bâtiments communaux, des affaires foncières, de la sécurité dans les établissements recevant du public et de la base de loisirs
- **Eddie TURK-SAVIGNY**, Adjoint au Maire de Rumilly chargé des finances et des affaires juridiques et Président de l'Office de tourisme Rumilly-Albanais
- **Sylvia ROUPIOZ**, Maire de Boussy
- **Franck ETAIX**, DGS de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- **Nicolas POIZAT**, DGS de la Ville de Rumilly
- **Alexandre LAYMAND**, Directeur du pôle transports mobilités de la Communauté de Communes



©Adobe Stock

Chef de projet agent : Alexandre LAYMAND, Directeur Transports Mobilités de la Communauté de Communes

Comité technique

- **Caroline CARLIER**, Directrice du pôle Aménagement du Territoire et Urbanisme, Communauté de Communes
- **Yvonnick DELABROSSE**, Responsable des études et des travaux, Communauté de Communes
- **Pascale MORAND**, Directrice des services techniques, Ville de Rumilly
- **Fabrice CLOT**, Responsable du service Urbanisme – Foncier, Ville de Rumilly

Liste des commissions intercommunales associées :

- Transports-mobilités
- Infrastructures, travaux, accessibilité et aménagement numérique
- Finances et prospective
- Environnement et transition écologique
- Eau et assainissement
- Prévention et valorisation des déchets et des milieux aquatiques

Les partenaires à solliciter en tant que de besoin :

- Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- CA Grand Annecy, CA Grand Lac...
- Chambre d'agriculture/Comité de Développement Agricole de l'Albanais
- SMIAC
- Cyclamen
- Comité d'Action Economique
- SNCF
- Région
- SIBRA



©Freepik

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Chef de projet élu : Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Elues référentes :

- Laurence KENNEL, Vice-présidente de la Communauté de Communes chargée de l'action sociale, du logement aidé et des gens du voyage, Maire de Lornay
- Monique BONANSEA, Adjointe au Maire de Rumilly chargée des affaires sociales et de la petite enfance

Comité de pilotage

- **Christian HEISON**, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- **Laurence KENNEL**, Vice-présidente de la Communauté de Communes chargée de l'action sociale, du logement aidé et des gens du voyage, Maire de Lornay
- **Monique BONANSEA**, Adjointe au Maire de Rumilly chargée des affaires sociales et de la petite enfance, Vice-Présidente du CCAS de Rumilly
- **Membres volontaires** de la commission Vie Sociale de la Ville de Rumilly
- **Membres volontaires** de la commission Action Sociale, Logement aidé et gens du voyage de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- **Autres élus** des communes du territoire dont membres du bureau-exécutif

Anne ROCHAS, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale de Rumilly en collaboration avec **Dominique LUPETTI**, Directrice du Pôle Social de la Communauté de Communes

Comité technique

- **Monique BONANSEA**, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et de la petite enfance
- **Laurence KENNEL**, Vice-présidente de la Communauté de Communes chargée de l'action sociale, du logement aidé et gens du voyage de la Communauté de Communes, Maire de Lornay

Liste des commissions intercommunales associées :

- Eau et assainissement
- Finances et prospective
- Administration générale et ressources humaines

Les partenaires à solliciter en tant que de besoin :

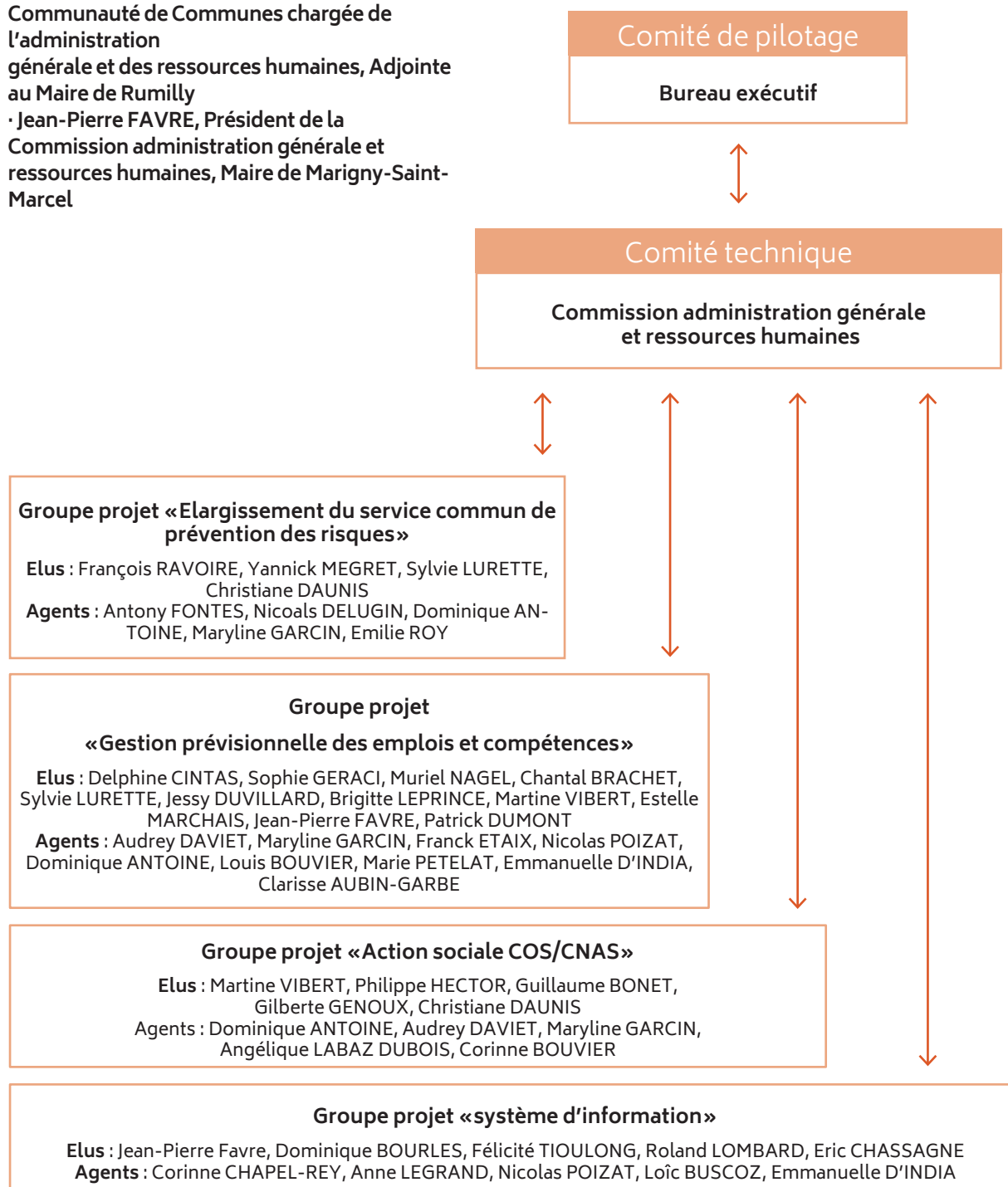
- Conseil Départemental de la Haute-Savoie

MUTUALISATION DE SERVICES

Chef de projet élu : Christian HEISON, Maire de Rumilly, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Elus référents :

- Delphine CINTAS, Vice-présidente de la Communauté de Communes chargée de l'administration générale et des ressources humaines, Adjointe au Maire de Rumilly
- Jean-Pierre FAVRE, Président de la Commission administration générale et ressources humaines, Maire de Marigny-Saint-Marcel



DE LA PARTICIPATION CITOYENNE SOUS TOUTES SES FORMES

La participation citoyenne est en premier lieu réglementaire comme nous la connaissons dans la commission intercommunale des impôts indirects. Elle est aussi obligatoire au travers d'enquêtes publiques menées par la collectivité sur beaucoup de ses projets. Une attention est particulièrement portée par les services de la communauté de communes à mettre à disposition des supports explicatifs et pédagogiques pour que les habitants puissent émettre un avis le plus éclairé possible.

C'est en ce sens que les services travaillent actuellement pour permettre la diffusion des débats du conseil communautaire.

Mais les élus de la communauté de communes ont souhaité intégrer la participation citoyenne au delà des seules contraintes réglementaires en intégrant par exemple dans les comités de suivi des usagers des transports publics ou en intégrant des personnes ressources impliquées dans le monde économique ou associatif.

Enfin, des concertations volontaristes pourront être menées sur les projets les plus impactants pour le quotidien des habitants du territoire.

L'INTERCOMMUNALITÉ AU CŒUR D'UN TISSU PARTENARIAL

06

La coopération nécessaire à l'amélioration des conditions de vie et le dynamisme de notre territoire s'exprime au sein de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et ses échanges avec ses communes membres mais s'exprime également au sein d'un tissu partenarial très actif.

En inscrivant ses politiques publiques dans des démarches nationales, régionales, départementales et locales, l'intercommunalité démultiplie l'effet de ses actions et de ses capacités financières.

En participant à la gouvernance et au financement d'un certain nombre de structures la communauté de communes inscrit son action à l'échelle la plus pertinente et la plus efficace.

ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT : DES PARTENAIRES FINANCIERS RÉGULIERS

Dans l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie perçoit des subventions, entre autres, de l'État, de la Région et du Département. Ainsi, pour une dynamique communautaire qui se développe au mieux, la Communauté de Communes peut bénéficier de ces aides financières qui relèvent d'un caractère important pour mener à bien des projets d'investissement de grande envergure tracés dans la feuille de route de la mandature.

Les principales aides financières qui peuvent être sollicitées :

ÉTAT

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;
- FCTVA (fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

RÉGION

Au-delà des soutiens structurels de la Région, aussi, réaliser des projets d'investissements sur le territoire de la Communauté de Communes avec le Contrat Ambition Région est un atout supplémentaire.

Les Contrats Ambition Région sont les outils de la politique régionale d'aménagement et de développement du territoire. Ils concourent à la mise en œuvre des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire adopté par l'Assemblée régionale. Ils contribuent à la relance de l'économie régionale

en incitant et en favorisant la réalisation de chantiers d'investissement portés par les collectivités territoriales et faisant appel aux entreprises locales.

Une 1ère génération de Contrats Ambition Région a été déployée à compter de 2017 ; une 2ème génération de Contrats sera mise en place pour soutenir dès 2021 les investissements des collectivités locales.

Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 : un outil majeur au service du développement régional. Les CPER contractualisent les investissements publics menés conjointement par l'État et les régions. Renforçant les liens avec les collectivités, leur objectif est de stimuler l'investissement local d'avenir et l'emploi.

Des financements supplémentaires au service du territoire

L'Accord de relance 2021-2022 apporterait un soutien supplémentaire dans le contexte de crise sanitaire.

DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental répartit annuellement la dotation départementale entre différents programmes de subventions.

Les aides pour l'investissement relevant du niveau départemental sont déterminées dans le règlement des aides aux investissements communaux et intercommunaux.

En 2018, le Département a lancé un nouveau dispositif le « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) » afin de renforcer l'implication du Département auprès des collectivités locales au titre de la solidarité territoriale.

Cadre général :

Les subventions relatives aux projets d'investissement peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, telles que les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement. En général, le montant de la subvention ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL FORT

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU CHERAN



Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) regroupe 42 communes localisées sur le bassin versant du Chéran intégrés aux communautés d'agglomération du Grand Chambéry, du Grand Annecy, de Grand Lac et à la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.

Sur le bassin versant du Chéran, le SMIAC a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques.



Représentants titulaires :

Yohann TRANCHANT (Président du SMIAC), Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Jean-Pierre LACOMBE, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Représentants suppléants :

Willy BUTTIN, Patrice DERRIEN, Jean Marc FOLLIET, Sylvia ROUPIOZ, Edith TRANCHANT, André VUACHET

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

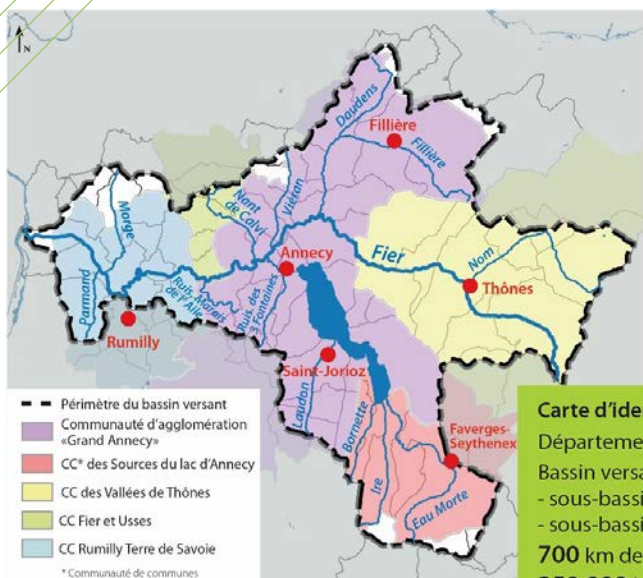


Le Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy, animé par le SILA depuis le 1^{er} janvier 2017, a été signé le 11 septembre 2017. Il prévoit un ensemble d'opérations (études et travaux) planifiées sur 7 ans (2017-2023), dans le but d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Le Contrat comprend bien sûr des actions liées à la GEMAPI, mais aussi des actions hors-GEMAPI (par exemple, tout ce qui traite de la qualité de l'eau).

Le programme d'actions s'articule autour de quatre grandes thématiques :

- les milieux aquatiques et les risques naturels
- la qualité de l'eau
- la ressource en eau
- la valorisation

N'étant pas membre du SILA, la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec le SILA, définissant les modalités de mise en oeuvre opérationnelle du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy : animation et coordination du contrat de bassin et la maîtrise d'ouvrage d'études globales concernant son territoire.



Représentants titulaires :
Yohann TRANCHANT, Roland LOMBARD

Carte d'identité du Contrat
Département de la Haute-Savoie
Bassin versant de **950 km²**
- sous-bassin du Fier : 700 km²
- sous-bassin du lac d'Annecy : 250 km²
700 km de cours d'eau
250 000 habitants
72 communes

COMITÉ INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DU LAC DU BOURGET (CISLAB)

Le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb) a pour objet l'exercice des compétences ci-dessous en vue d'atteindre le bon état des eaux, de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, de prévenir et protéger les enjeux humains contre l'impact des inondations. Syndicat mixte, reconnu EPAGE à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget, le Cisalb a pour compétences :

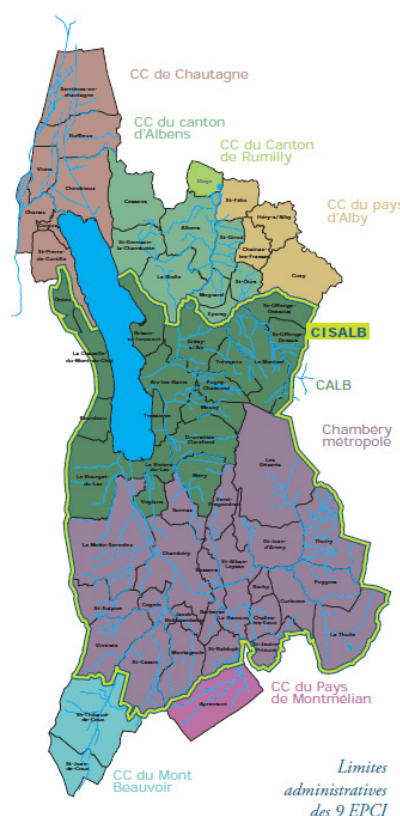
restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.



Représentant titulaire :
Yohann TRANCHANT
Représentant suppléant :
Patrick DUMONT

- La Protection et la Mise en Valeur de l'Environnement
- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques
- La protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques
- L'animation, y compris pédagogique, et concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations
- la GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Le Cisalb est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations et la protection et la





PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Les actions du Parc sont menées en lien avec les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- **La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- **L'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement.
- **Le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.

- **L'accueil, l'éducation et l'information du public.** Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux.
- **L'expérimentation et la recherche.** Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

La communauté de communes par la qualité de Ville porte du parc de Rumilly.

Représentant titulaire :

Yohann TRANCHANT

Représentant suppléant :

Martine VIBERT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE DÉCHET DU FAUCIGNY GENEVOIS (SIDEFAGE)



Le Syndicat Intercommunal de gestion de Déchets du FAucigny GENEvois (SIDEFAGE) est un établissement public de coopération Intercommunale étendu au Faucigny genevois, au Pays Bellegardien, Pays de Gex, Usse et Rhône, Haut Bugey et Rumilly Terre de Savoie.

Le SIDEFAGE travaille quotidiennement pour offrir une seconde vie à vos déchets ménagers avec :

- La valorisation matière par recyclage

- La valorisation organique par compostage
- La valorisation énergétique par incinération

Représentants titulaires :

Dominique PHILIPPOT, Alain ROLAND, Yohann TRANCHANT, Marine VIBERT

Représentants suppléants :

Joël MUGNIER, Marie STABLEAUX, Francis VAUJANY, Isabelle VENDRASCO

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE



La Commission Consultative paritaire de l'énergie réunit le SYANE, acteur opérationnel de l'énergie en Haute-Savoie et les intercommunalités, nouvellement responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leur territoire.

Lieu d'échanges, de partage d'expériences et

de réflexion sur des sujets communs (TEPOS, PCAET, efficacité énergétique, éclairage public, mobilité durable,...), cette Commission doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Haute-Savoie.

UN SOUTIEN A L'ECONOMIE AFFIRMÉ

COMITE D'ACTION ECONOMIQUE «RUMILLY-ALBY DÉVELOPPEMENT»

Le Comité d'Action Economique (CAE) « Rumilly – Alby développement » a été créé à l'initiative de la commune de Rumilly en avril 1999.

Cette association est composée de 248 chefs et responsables d'entreprise représentant les activités économiques suivantes : Industrie, Artisanat, Commerce, Services, Agriculture et intervient sur l'aire couverte par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (C2A).

Les Communautés de Communes du Canton de Rumilly sont depuis 2003, partenaires techniques et financiers du CAE.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie intervient à la place de la commune de Rumilly.

Le CAE agit notamment en faveur :

- **de l'emploi, de la formation et des ressources humaines,**
- **de services durables aux entreprises,**
- **du mode de garde petite enfance inter-entreprises,**
- **d'organisation d'évènements économiques.**

Le CAE porte en outre la plateforme de commerce numérique locale « Mon Rumilly »



INITIATIVE GRAND ANNECY



L'initiative grand Annecy est une association de Chefs d'entreprises qui accompagne les porteurs de projets économique dans la validation de leur projet, son financement et pendant les trois premières années de vie de l'entreprise.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en est l'un des partenaires financier

OFFICE DE TOURISME RUMILLY ALBANAIS

La communauté de communes possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais grâce au partenariat de l'Office de Tourisme.

De par son financement par le versement d'une subvention annuelle, l'Office de Tourisme est lié à la communauté de communes par une convention d'objectifs visant à :

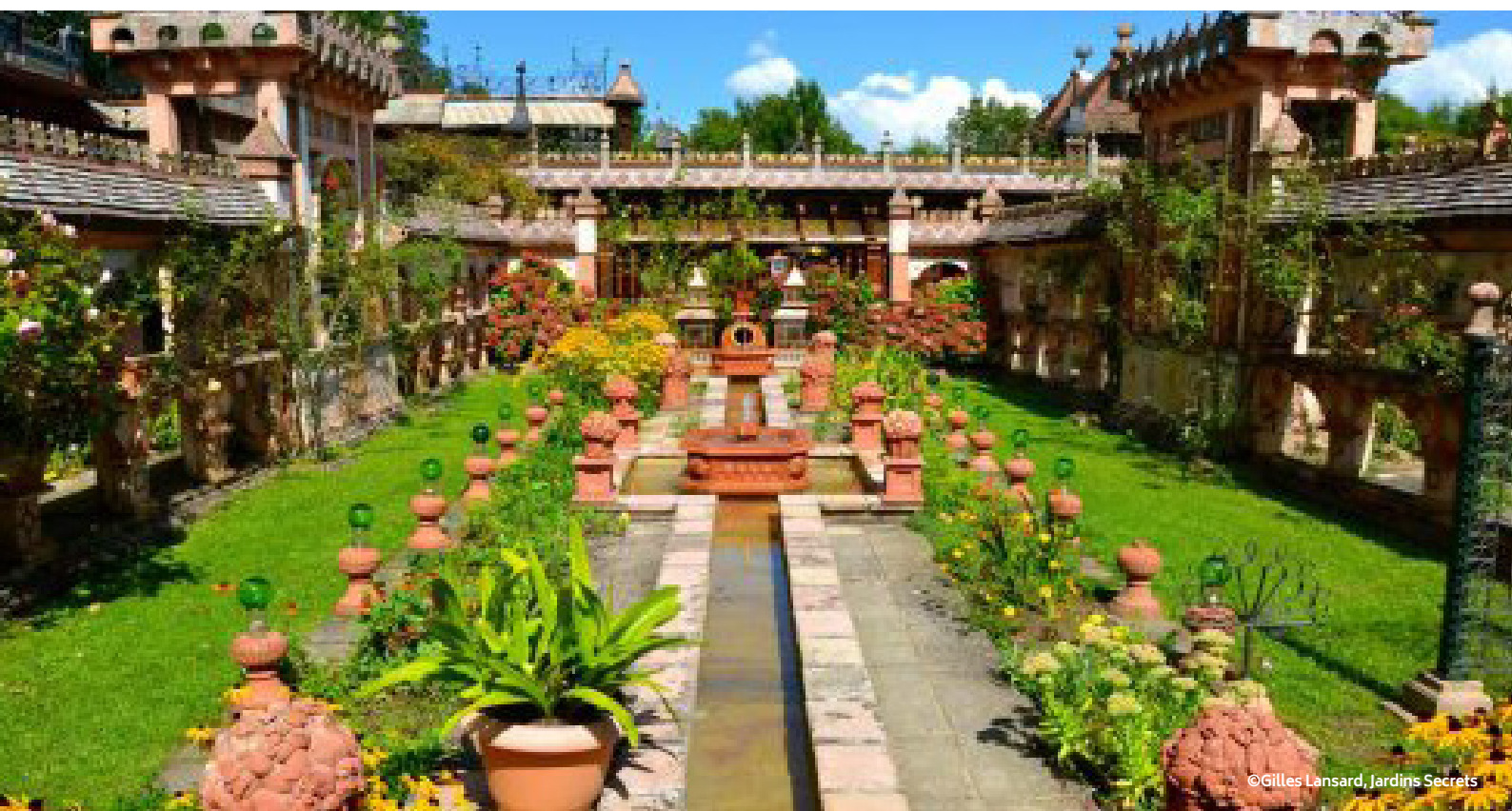
- **La promotion et la communication touristique** du territoire de l'Albanais sur différents supports et actions de l'Office (brochures, site web, présence sur des salons...)
- **La coordination des acteurs et partenaires** du développement touristique local,
- **La valorisation du patrimoine** en organisant des visites guidées (scolaires, groupes, individuels),
- **L'observation touristique,**
- **La valorisation des animations et du tissu associatif local,**
- **L'accompagnement des porteurs de projets** par la mise à disposition de statistiques, l'accompagnement vers un labellisation et la mise en relation avec les instances touristiques concernées.

Représentants titulaires :

Eddie TURK-SAVIGNY (Président de l'Office de tourisme), Sylvain BISTON, Jean-Michel BLOCMAN, Willy BUTTIN, Philippe CAMUS, Fanny DUMAINE, Christian HEISON, Françoise PAILLE

Représentants suppléants :

Manon BOUKILI, Jean-Pierre FAVRE, Jean-Pierre LACOMBE, Miguel MONTEIRO-BRAZ, Jean-François PERRISSOUD, Alain PERRIER, Isabelle VENDRASCO



UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COHÉRENT

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'ALBANAIS

Le SCoT de l'Albanais a été approuvé le 25 avril 2005 par le Syndicat Intercommunal de Gestion du contrat global et de développement de l'Albanais (SIGAL), sur le périmètre des Communauté de communes du Pays d'Alby et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Lors de son élaboration, il couvrait un territoire de 29 communes regroupées en 2 communautés de communes (Communauté de Communes du Pays d'Alby et Communauté de Communes du Canton de Rumilly), comptant environ 41 000 habitants sur une superficie de 26 000 hectares.

A travers le projet d'aménagement et de

développement durable du SCoT, l'objectif était d'aménager un territoire d'équilibre et de qualité de vie. Le projet du territoire à l'horizon 2024 visaient à accueillir 12 000 à 15 000 habitants supplémentaires, en ne consommant pas plus de 600 hectares (dont 450 pour l'habitat) et en créant les possibilités de recevoir 3 000 à 4 000 emplois supplémentaires.

8 ORIENTATIONS POUR ÉQUILIBRER LE TERRITOIRE

1. Organiser le territoire autour de l'armature Ville-Bourgs-Villages
2. Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace
3. Diversifier l'économie du territoire avec un développement économique plus qualitatif
4. Favoriser un développement commercial et qualitatif complémentaires des pôles annecien et aixois
5. Maintenir et aménager le caractère rural de l'Albanais qui s'appuie sur une agriculture dynamique, des paysages et une architecture de qualité et des ressources naturelles dont la rareté se fait déjà sentir,
6. Organiser le développement touristique
7. Organiser la croissance des déplacements
8. Conforter l'identité du territoire au sein du Sillon Alpin

UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL QUI A FORTEMENT ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES

Une première analyse des résultats du SCOT de l'Albanais avait été réalisée en 2014. Ce bilan a fait l'objet d'une délibération du Conseil syndical du SIGAL du 10 février 2014, puis d'une délibération du 8 décembre 2014 prescrivant la révision du SCOT afin de prendre en compte les évolutions législatives (notamment lois Grenelles).

Cependant, suite à la promulgation de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE, et à la modification du découpage des

intercommunalités par la réalisation de nouveaux Schémas départementaux de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2016, le paysage institutionnel du territoire de l'Albanais été profondément modifié.

Le 29 juillet 2016, un nouvel arrêté préfectoral porte fusion de la Communauté d'agglomération d'Annecy avec les Communautés de Communes du Pays d'Alby, du Pays de Filière, de Rive gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette, à compter du 1er janvier 2017.



©Laurent Madelon

L'année 2016 a ainsi été très perturbée en terme de modification du paysage institutionnel rendant impossible le démarrage de la révision du SCOT comme initialement prévu en 2015.

Fin 2016 et courant 2017, la dissolution du SIGAL, structure porteuse du SCOT, est engagée à travers différents actes administratifs. L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant fin d'exercice des compétences du SIGAL à compter du 1er janvier 2017.

Le SCOT de l'Albanais est ainsi repris par la Communauté de Communes par délibération n°2017_DEL_001 du 13 février 2017.

BILAN 2014-2020 DES ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALBANAIS

Six ans après la réalisation du premier bilan du SCOT de l'Albanais en février 2014, conformément aux dispositions de l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, un nouveau bilan doit être réalisé en matière de résultats du SCOT sur le territoire.

Ce bilan fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 29 mars 2021, afin de délibérer ensuite sur le maintien en vigueur du SCOT sur le territoire de la Communauté de communes.

L'analyse des résultats de l'application du SCOT a été réalisée sur une période de 6 ans, entre 2014 et 2020. Elles portent sur les actions menées par l'intercommunalité en matière d'urbanisme,

habitat et maîtrise de la consommation foncière, transports et déplacements, implantations commerciales, développement économique ainsi que sur l'environnement.

Elle montre de façon globale que les effets du SCOT ont permis de limiter la consommation d'espace et de préserver les espaces agricoles, de lutter contre le mitage et la dégradation des paysages, de mettre en place des dispositions de préservation de l'environnement dans le même temps que le territoire faisait face à une croissance démographique importante. Ces dispositions ont été retranscrites dans les documents d'urbanisme locaux.

VERS UNE MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AVEC LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET LES SCOT VOISINS

Les orientations du SCOT restent ainsi pertinentes et adaptées aux enjeux du territoire. Elles perdurent encore aujourd'hui à travers le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de PLH approuvé le 3 février 2020 qui poursuit la traduction réglementaire du SCOT en matière d'urbanisme sur le territoire.

Bien que sur le même périmètre, le SCOT fixe la feuille de route dans une perspective davantage macro-économique des grands équilibres pour le territoire à long terme alors que le PLUi-H assure une déclinaison plus fine de ces objectifs sur le sol intercommunal en intégrant les dernières obligations réglementaires et la traduction de ces enjeux en matière d'opposabilité des autorisations de droit de sols. Il y a bien encore complémentarité entre ces documents.

En parallèle, les élus du territoire ont engagé des échanges et travaux en matière d'aménagement du territoire avec les territoires voisins (EPCI et SCOT) afin de mettre en perspective les actions et les objectifs menés par chacun. En effet, certains grands enjeux telle la mobilité dépassent les frontières institutionnelles. Ces échanges permettront certainement à moyen terme d'envisager un nouveau périmètre élargi de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire, possible base d'un SCOT élargi.



UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS LES SERVICES PUBLICS LOCAUX TRANSPORT-MOBILITÉ

AGENCE ÉCOMOBILITÉ



L'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc est une Société Publique Locale œuvrant en Savoie et Haute-Savoie pour accompagner les territoires membres sur les enjeux de mobilité durable. Cette société gère la mobilité dans sa globalité : **pilotage de projets, enquêtes, conseil en mobilité, gestion de service, animation, sensibilisation.**

Représentant : Roland LOMBARD

11 collectivités actionnaires :

CA Arlysère,
CC Cluses Arve et Montagnes
CC Coeur de Savoie,
CA Grand Annecy
CA Grand Chambéry,
CA Grand Lac
CC Rumilly Terre de Savoie,
CC Vallée de Chamonix Mont Blanc
Syndicat Avant Pays Savoyard Syndicat Pays Maurienne
Région Auvergne-Rhône-Alpes

SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DES BUS DE LA RÉGION D'ANNECY (SIBRA)



La Société intercommunale des bus de la région d'Annecy (Sibra) est une Société Publique Locale dont le capital est détenu par le Grand Annecy, les communes du Grand Annecy et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est Autorité organisatrice de transport et à

ce titre a délégué l'exploitation de «J'y Bus» à la SIBRA pour une durée de 4 ans à compter de mars 2019.

Représentant : Roland LOMBARD



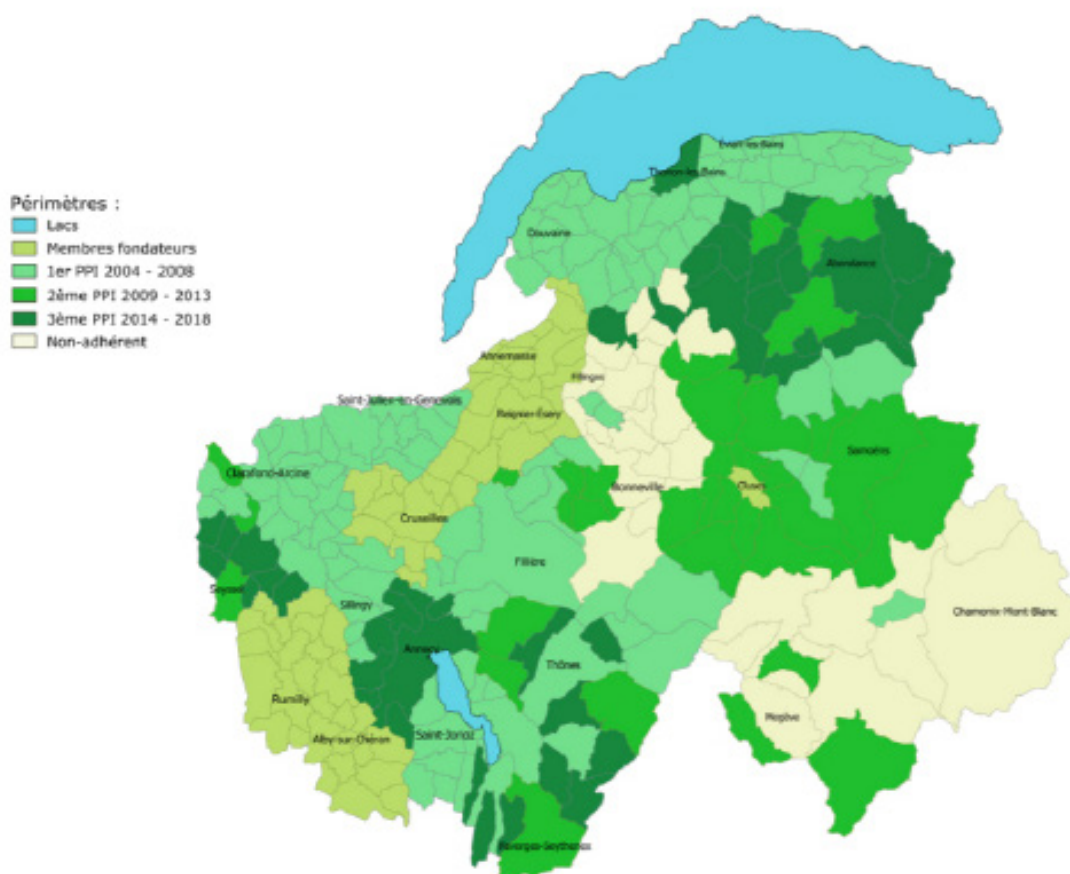
©Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

UNE STRATÉGIE FONCIÈRE DU TERRITOIRE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF)

L'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie a été créé par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2003.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est membre fondateur de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74), en octobre 2003.



Pour rappel, l'EPF peut exercer deux missions principales pour ses membres :

- Mission acquisition, portage et gestion du foncier
- Mission Conseil et assistance en ingénierie financière

Le statut et les activités des établissements publics fonciers sont encadrés par l'article L324-1

du Code de l'Urbanisme. Les établissements publics fonciers locaux sont créés en considération d'enjeux d'intérêt général en matière d'aménagement et de développement durables. Ils mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant

compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi que, à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces, au travers de conventions.

Les établissements publics fonciers créés en vertu de cet article du code de l'urbanisme sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. Ils sont compétents pour réaliser, pour leur compte, pour le compte de leurs membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières [...] de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1. Du Code de l'urbanisme.

L'EPF de la Haute-Savoie a depuis sa création élaboré et mis en application trois Programmes Pluriannuels d'Intervention successifs, comme le prévoit l'article L324-2-2 du Code de l'Urbanisme. La période 2019-2023 correspond à la mise en œuvre de son quatrième document, après quinze années d'existence au service des projets et du développement Haut-Savoyard. Les interventions de l'EPF sont possibles dans quatre domaines :

- **L'Habitat social**
- **Les activités économiques**
- **Les équipements publics**
- **Les espaces naturels**

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres font appel à l'EPF en matière de portage foncier (ex : EcoParc de Madrid) et de conseil en stratégie foncière.



©Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie



©Site internet TERACTION

ETRE ACTEUR D'UN TERRITOIRE INTELLIGENT

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE : TERACTION

TERACTION est une société d'économie mixte (SEM), c'est-à-dire une entreprise de droit privé dont le capital est détenu par des actionnaires publics (67,5 %), des établissements financiers privés 27%) et des opérateurs privés (5,8%), au capital de 10 500 021 euros.

En 2005, le législateur fait entrer les SEM dans le champ de la concurrence, transférant le risque financier des collectivités à l'aménageur. L'époque est aussi marquée par une priorité croissante donnée à l'utilisateur. TERACTION organise ses compétences pour devenir ensemble et réaliser des territoires intelligents. Sa force : une gestion agile et rapide, affranchie des interfaces de projet qui sont sources de pertes de temps et d'efficacité.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est actionnaire de TERACTION (à hauteur de 0.57 % du capital soit 60 007,50 euros), mais elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, la communauté de communes a le droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT, soit 1 représentant permanent à l'Assemblée Spéciale des collectivités et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de TERACTION (pas de suppléant).

C'est lors de l'assemblée spéciale des actionnaires, que 4 représentants sont élus en qualité de représentants de l'Assemblée Spéciale des collectivités au Conseil d'Administration.



Représentant : Jean-Pierre LACOMBE



3 place de la Manufacture - BP 69
74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr